



Commune de
1358 Valeys-sous-Rances

Au Conseil général
de et à
1358 Valeys-sous-Rances

Préavis no 8/22 : Investissement - Renouvellement de l'infrastructure informatique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général la demande de crédit de Fr. 63'200.00 en vue de procéder au renouvellement de toute l'infrastructure informatique de l'Administration communale.

II. Exposé des motifs

Le système actuel en place ne donne plus satisfaction. Basé sur une structure ancienne, les modules ne sont pas suffisamment interconnectés. Une mise à jour des logiciels ne changera fondamentalement pas cette problématique. De plus, la qualité de service du prestataire actuel n'est pas satisfaisante.

Une petite commune n'a pas les ressources et connaissances pour faire face aux défis liés à la cybersécurité et a besoin d'un prestataire de service fiable et réactif.

Le matériel informatique de la Commune (hardware) est à jour et ne nécessite actuellement pas d'investissement.

La mise en place d'un nouveau logiciel est toujours complexe et nécessite un investissement important de la part de nos collaboratrices. L'implémentation du système durera deux ans, selon notre estimation.

Après mûre réflexion, la Municipalité est arrivée à la conclusion qu'il est temps de procéder à un changement complet du système, en choisissant une solution moderne.

III. Solution proposée

La Municipalité propose de s'équiper avec le système URBANUS (<https://data-consulting.ch/la-solution-urbanus/>) de la maison Data Consulting SA basée à Lausanne. Il comprend un logiciel qui

couvre la finance, la budgétisation, la gestion des salaires, l'office de la population, la gestion des documents et offre également des innovations telles que des outils mobiles pour les Municipaux, disponibles sur laptop ou tablette. Au total, il existe plus de 50 applications métier sur 1 seule plateforme.

Les logiciels sont d'origine suisse et les données hébergées en Suisse.

Ce système permet, de surcroit, d'améliorer sensiblement l'efficacité et la sécurité informatique de notre administration.

L'offre pour deux utilisateurs permanents (personnel administratif communal) et 5 utilisateurs occasionnels (municipaux) comprend :

Description	CHF
Licences URBANUS	11'550.00
Mise en œuvre de systèmes, reprise des données et migration et formation	41'740.00
Réserve 10%	5'329.00
Montant TVA 7.7%	4'513.66
Total licences et prestations (coût unique) TTC	63'132.66
Service de maintenance & exploitation / Coût annuel	8'250.00
Service bureautique (Cloud et Microsoft office 2 utilisateurs) /coût annuel	360.00
Montant TVA 7.7%	662.95
Total coûts annuels ERP Urbanus (TTC)	9'272.95

Couverture fonctionnelle de l'offre (uniquement éléments principaux) :

- Gestion électronique des documents (GED) complète (documents numérisés selon règles cantonales)
- Comptabilité générale et budgétaire (MCH2)
- Facturation
- Traitement des débiteurs (suivi et rappels)
- Traitement des créanciers
- Contrôle des habitants
- Tenue des séances avec procès-verbal
- Gestion des visa factures OCR
- Gestion du portail des municipaux (5 utilisateurs)

IV. Résiliation des contrats actuels

Les conditions générales prévoient un délai de trois mois, renouvelable d'année en année. Nous prévoyons un montant de Fr. 8'300.00 au budget 2023 pour terminer les contrats avec la société actuelle Axians Infoma Suisse SA.

V. Modalités financières

La dépense causée de Fr. 63'200.00 TTC sera financée par la trésorerie courante. Elle sera imputée sur un compte investissement « informatique » et ventilée sur un compte du bilan respectif. L'amortissement de cet investissement se fera sur 3 ans. Il sera compensé par un prélèvement sur le compte fonds de réserve « informatique ». Les coûts annuels d'exploitation et de maintenance seront portés dans le compte de fonctionnement « frais informatique ».

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, M. le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 8/22 : Investissement - Renouvellement de toute l'infrastructure informatique;

entendu le rapport de la commission ad hoc ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- De résilier les contrats actuels en prévoyant un montant de Fr. 8'300.00 au budget 2023 ;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de toute l'infrastructure informatique de l'Administration communale ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 63'200.00 TTC ;
- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- D'amortir cet investissement sur 3 ans ;
- De compenser l'amortissement par un prélèvement sur le fonds de réserve « informatique » ;
- De porter les frais annuels d'exploitation et de maintenance aux comptes de fonctionnement.

DECHARGE

La commission ad hoc de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic

La secrétaire

R. Stalder

L. Sanchez

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2022

Municipaux responsables : M. Roland Stalder et Mme Anne Baumann